



PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT

Appel à projets 2012

A propos de l'UICN

L'Union mondiale pour la nature (UICN) a été fondée en 1948. Elle a pour mission d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés à travers le monde à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et de s'assurer que toute utilisation des ressources naturelles est équitable et écologiquement durable.

Objet des petites subventions

Le programme de petites subventions de l'UICN à travers les fonds du CARPE vise à renforcer la société civile dans la conservation et l'utilisation durable des forêts en Afrique centrale, et dans la facilitation quant à son implication dans la mise en œuvre du processus REDD+ en vue d'atténuer les effets néfastes du changement climatique. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1- promouvoir et former une plateforme d'appui à la conservation au sein de la société civile ;
- 2- encourager des partenariats entre les groupements des sites et les ONG locales/ organisations communautaires sur le terrain ;
- 3- combler les lacunes dans l'approche analytique de la conservation, par exemple en élaborant un mécanisme adapté d'information des communautés locales sur les stratégies de conservation, les partages d'expériences de terrain et des succès enregistrés entre et au sein des sites prioritaires (Paysages) ;
- 4- faciliter la participation des institutions et gouvernements d'Afrique centrale dans les activités du CARPE ;
- 5- renforcer les capacités de la société civile locale dans le développement institutionnel et la planification stratégique ;
- 6- intégrer efficacement les activités du CARPE dans les institutions du pays hôte ;
- 7- identifier les politiques de gestion des ressources naturelles qui nécessitent un plaidoyer national en vue de leur réforme ou élaboration ;
- 8- assurer la sensibilisation aux plans local, national et régional sur les objectifs et les réalisations du CARPE ;
- 9- encourager l'égalité de genre.

Pour atteindre les objectifs du programme, la priorité sera accordée aux domaines d'intervention ci-après :

- Les changements climatiques (Atténuation et Adaptation, préparation REDD+, PES, etc.)

- Le renforcement des capacités ;
- Les politiques de gestion des ressources naturelles ;
- La gouvernance des ressources naturelles ;
- L'optimisation et le partage des leçons apprises ;
- L'égalité de genre ;
- Les problèmes des sites en matière de politique et de formation d'un parlementaire à la base pour leur gestion durable ;
- La gestion de la viande de brousse en termes de politiques et règles à édicter pour un plaidoyer sur cette question.

Présentation des demandes de subventions (20pages maximum)

Les demandes doivent être présentées de la manière qui suit et peuvent être soumises en anglais, français ou espagnol.

Aspects techniques

Veillez porter les informations ci-après sur la page 1 de couverture

- a) L'intitulé de la demande de subventions (ne doit pas excéder 20 mots) ;
- b) Le nom de l'organisation (et l'acronyme, si elle en a un) ;
- c) Le total des coûts estimés du projet en francs CFA ou dollars US, en précisant le montant de l'aide attendue de l'UICN, ainsi que celui de la contrepartie de l'organisation demanderesse ;
- d) La durée (en mois) ;
- e) La période envisagée pour le début et la fin des activités ;
- f) Le nom du responsable de l'organisation ;
- g) L'adresse de l'organisation (téléphone, numéros de fax, e-mail, etc.) ;
- h) Le nom et l'adresse complète de la personne ressource désignée pour le projet ;
- i) Le numéro de référence de l'UICN (s'il a été assigné).

Sur la page 2 de couverture

- a) Fournir trois (3) références et donner les noms, fonctions et adresses de chacun ;
- b) Décrire en un paragraphe les activités envisagées.

2. L'intitulé du projet (20 mots au maximum)

Il doit être concis et précis et donner des indications sur la situation géographique du site du projet.

3. Résumé analytique du projet: (2 pages maximum).

On doit y retrouver les objectifs et les activités envisagées et explicitement la manière dont le projet contribuera aux résultats du CARPE.

4. Contexte et objet (1 page)

Le projet doit mentionner les structures de gestion, tous les programmes et projets liés à la conservation de la biodiversité dans la zone concernée. L'objet doit comprendre et exposer une analyse concise des problèmes ou des besoins en relevant les aspects historiques, les difficultés et les



principales opportunités et autres efforts entrepris pour faire face aux problèmes.

5. Objectifs et résultats attendus (1 page)

Décrire les objectifs visés par le projet et justifier son importance au regard de l'utilisation durable de la biodiversité.

Les résultats attendus doivent être exprimés en termes de réalisations du projet.

Des résultats concrets doivent être obtenus et doivent adresser des problèmes de gestion des ressources forestières. Les résultats du projet et les objectifs devraient être corrélés, de même que les résultats attendus et les RI du CARPE.

6. Activités et méthodes (5 pages)

Décrire les activités prévues pour atteindre les résultats du projet. Chaque résultat nécessite un ensemble d'activités précises. Décrire les méthodologies qui seront utilisées pour mettre en œuvre ces activités et expliquer leur choix. Décrire les bénéficiaires de ces activités, la manière dont les résultats seront appliqués aux priorités nationales/régionales identifiées.

7. Cadre logique

La demande doit comporter un cadre logique du projet qui énonce clairement les indicateurs, les sources de vérification et les hypothèses.

8. Durabilité du projet (1 paragraphe)

La demande doit indiquer de quelle manière la durabilité du projet sera assurée. Elle doit également présenter un effet multiplicateur en décrivant les possibilités de reproduction et de vulgarisation des résultats du projet.

9. Plan de mise en œuvre (1 page)

Il doit expliquer la manière dont le projet sera organisé et géré et indiquer les responsables de la gestion financière et technique de chaque activité. Le plan d'exécution doit préciser la durée du projet et décrire brièvement les différentes phases de la mise en œuvre, y compris les activités prévues et les délais (chronogramme des activités).

10. Plan de gestion des données et du suivi - évaluation (1-2 pages).

Il doit décrire la manière dont se feront le suivi et l'évaluation des progrès vers l'atteinte des objectifs du projet et comment les résultats seront présentés.

Il décrira les produits qui seront générés par le projet et précisera la manière dont ils seront mis à la disposition des partenaires du CARPE. Il devra encore décrire comment ces produits contribueront aux résultats

intermédiaires de CARPE (Voir CARPE PMP).

11. Questions liées au genre (1 paragraphe)

Dire de quelle manière le projet abordera ces questions et promouvra l'égalité de genre.

12. Evaluation des risques environnementaux

L'UICN exige que les effets pervers inattendus sur l'environnement soient anticipés et que des mesures d'atténuation soient mis en place au début du processus d'élaboration du projet et des étapes de mise en oeuvre des activités. Par conséquent, chaque projet soumis doit comporter une matrice sur l'évaluation des risques environnementaux (voir le manuel de petites subventions)

13. Expertise et capacités opérationnelles (1 page)

La demande fera clairement état de l'expérience du demandeur et des organisations partenaires dans les problèmes qui seront traités et dans la gestion des projets

14. Durée du financement

Les activités relevant de chaque financement devront durer un an au maximum. Au-delà, le bénéficiaire doit solliciter un avenant auprès de l'UICN.

15. Délais de dépôt des demandes

Toutes les demandes en version électronique de préférence doivent nous parvenir au plus tard le 15 Février 2012 à 17 heures

ASPECTS FINANCIERS

16. Budget

Le montant maximal par financement est de **30.000 dollars** et le demandeur doit présenter un budget estimatif détaillé comprenant les éléments ci-dessous : a) Les honoraires, b) Les déplacements, c) Les contrats de consultations et services, d) Les frais d'audit, e) D'autres coûts directs (élaboration des produits de communication, les équipements et les provisions, les publications et les rapports), f) D'autres dépenses de fonctionnement, g) Les charges administratives (si nécessaire). Inclure une note expliquant les différents coûts indiqués dans le budget. Préciser qui sera l'ordonnateur des dépenses et la manière dont les fonds seront imputés. En cas de financement conjoint, préciser dans une colonne le niveau de contribution par rubrique des autres donateurs. **(Les budgets inclus dans la proposition doivent également être présenté séparément sous format Excel)**

17. Adresse de la banque

Toutes les demandes doivent faire mention de l'adresse de la banque vers laquelle les fonds seront transférés si le projet était retenu, avec notamment les précisions suivantes : a) Le nom de la banque, b) L'adresse de la banque, c) L'intitulé du compte, d) Le numéro de compte, e) Le code swift.

B- QUI PEUT SOLLICITER UN FINANCEMENT

D'une manière générale, les organisations à but non lucratif qui possèdent un certain statut juridique telles que les ONG locales, les organisations communautaires, les associations locales et les centres de recherche non gouvernementaux, les chercheurs indépendants, les étudiants, les groupes de femmes et de minorités sont encouragés à soumettre des projets. Le statut juridique signifie ici que l'organisation doit être officiellement enregistrée auprès d'une autorité compétente ou avoir un accord de siège avec le pays hôte.

QUAND FAUT-IL SOUMETTRE LES PROJETS ?

Les projets sont reçus périodiquement suivant un échéancier établi (voir délais ci-dessus) et selon les sollicitations pour donner au comité chargé de les examiner, qui se réunit périodiquement. Les projets doivent être déposés aux dates fixées. Lorsque la date butoir tombe un week-end ou un jour férié, elle est différée au prochain jour ouvrable. Les soumissionnaires doivent accorder jusqu'à trois mois pour la revue des propositions de projets. Seuls les projets qui tiennent compte des impératifs de temps (ateliers, conférences, déplacements) seront acceptés pour examen de manière, ad hoc, par les points focaux nationaux et le responsable du programme à l'UICN. Les charges supportées par les soumissionnaires ne peuvent être imputée à l'UICN jusqu'à l'octroi d'un financement, sollicité ou non.

OU DEPOSER LES PROJETS ?

Les soumissionnaires sont encouragés à déposer des versions électroniques et, si possibles, des copies papier de leurs projet, à nos bureaux (adresses au dessous).

CRITERES D'APPROBATION FINALE

Pour être approuvés, les projets doivent satisfaire à un ensemble de critères dont les suivants : a) Tous les bénéficiaires doivent avoir une structure organisationnelle ; b) Le projet doit être assorti de plans de suivi et d'évaluation fondés sur les résultats ; c) Le projet doit préconiser une approche intégrée au renforcement des capacités de la société locale ; d) Les activités mises en oeuvre dans le cadre du projet doivent être durables et le bénéficiaire doit effectivement traiter de la gestion forestière et de la conservation de la biodiversité ; e) La demande de petites subventions doit être entièrement **orientée vers les résultats**. Le projet doit traiter de l'un des domaines thématiques et avoir des liens clairs avec l'un ou plusieurs des indicateurs du plan d'évaluation des performances du CARPE, par exemple sur la bonne gouvernance (réforme des politiques, sensibilisation) ou sur le suivi et l'évaluation des ressources forestières ; f) Le projet doit être lié à d'autres initiatives dans la région ; g) Les activités doivent avoir une **incidence nationale et régionale** (surtout dans la zone géographique et les paysages couverts par le CARPE) ; h) Les partenariats avec d'autres partenaires internationaux du CARPE qui apportent un appui conseil dans la mise en oeuvre du projet, de l'encadrement et des ressources additionnelles

soit un atout ; i) Le projet doit encourager le partenariat au sein de la société civile et promouvoir la transparence et l'égalité de genre en matière de conservation de la biodiversité ;

Les délais des projets dépendront de la nature des activités mises en oeuvre et des résultats attendus dans l'optique de l'atteinte des objectifs du programme, mais ils ne doivent pas excéder un an ;

Un projet doit comporter un **plan de suivi et d'évaluation** qui indique les dates butoirs et les indicateurs d'impacts. Le plan doit également montrer comment les informations seront recueillies pour mesurer les indicateurs d'impact ;

Les risques environnementaux doivent être bien évalués et les mesures d'atténuation bien préparées ;

Les rapports seront présentés tous les trois mois selon la nature de l'activité ;

Les fonds de contrepartie, s'il y en a, seront convenus et entérinés dans l'accord de financement.

Pour le Program CARPE/UICN :

Kenneth ANGU ANGU : Coordonnateur Régional Afrique Centrale, Programme CARPE-UICN

Les Points Focaux CARPE/UICN des pays ci-après restent à votre entière disposition pour d'éventuels éclaircissements.

République centrafricaine : Paul Doko

Tel: +236 75 50 34 03: e-mail: dokopaul@yahoo.fr

Guinée Equatoriale: Diosdado OBIANG MBOMIO

Tel: +240 222 21 36 42: e-mail: dioobiang@yahoo.fr

Cameroun : Antoine EYEBE

Tel : +237 77 50 00 46: antoine.eyebe@iucn.org

République Démocratique du Congo : Toussaint MOLENGE

Tel +243 81 06 43 052 : e-mail : toussaint.molengemangenza@iucn.org

Congo : Marcelin AGNAGNA

Tel: +242 05 532 56 44 e-mail : marcelinagnagna@yahoo.fr

Gabon: Constant ALLOGO OBAME

Tel : +241 07 35 20 74 e-mail : allogoba@yahoo.fr